

Nanterre, le **16 MARS 2023**

Arrêté n° 2023-DAJA- 09

### Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-057 en date du 20 octobre 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022- DAJA-22 du 28 avril 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire ;

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 2022-DAJA-023 du 28 avril 2022 accordant délégation de signature à certains agents de la Direction des parcs, paysages et environnement est abrogé.

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n° 2023- DAJA-022 du 28 avril 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire est complété ainsi qu'il suit :

#### Direction des Parcs, Paysages et de l'Environnement

1.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, délégation de signature est accordée à **Monsieur Eric Goulouzele**, Directeur des parcs, paysages et de l'environnement, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

**1.2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, et de Monsieur Eric Goulouzelle, Directeur des parcs, paysages et de l'environnement, délégation de signature est accordée à **Monsieur Jean Schnebelen**, adjoint au Directeur des parcs, paysages et de l'environnement, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

**1.3** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Eric Goulouzelle, Directeur des parcs, paysages et de l'environnement et de Monsieur Jean Schnebelen, adjoint au Directeur des parcs, des paysages et de l'environnement, délégation est accordée aux **agents mentionnés ci-après**, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les documents suivants :

### **1. Personnel**

- 1.a. Actes de gestion courante du personnel (états de frais de déplacement, ordres de mission, demandes de travail à temps partiel) ;
- 1.b. Décisions concernant les congés (à l'exception des congés bonifiés) et autorisations d'absence ;
- 1.c. Notes de service concernant l'organisation et le suivi des missions des Unités de leur Service, placées sous leur autorité, en conformité avec les consignes de la Direction, dont elles dépendent.

### **2. Budget**

- 2.a. Engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- 2.b. Certificats administratifs ;
- 2.c. Ordres de service ;
- 2.d. Pièces relatives à l'exécution des marchés, dont les actes de sous-traitance, les certificats de cessibilité de créances.

### **3. Hygiène et sécurité**

- 3.a. Documents notifiant les informations et remarques formulées lors de l'inspection commune préalable (documents à établir lors de l'intervention d'une entreprise extérieure au sein des locaux du Département) ;
- 3.b. Plans de prévention (documents à établir en complément de celui du point précédent, au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable) ;
- 3.c. Protocoles de sécurité (documents remplaçant le plan de prévention dans le cadre d'opérations de chargements et de déchargements) ;
- 3.d. Permis de feu (document à établir dans le cadre d'opérations de travaux de soudage oxyacétylénique) ;
- 3.e. Titres d'habilitation électrique, en application des articles R. 4544-9 et R. 4544-11 du code du travail ;
- 3.f. Autorisations de conduite d'engins spéciaux (chariots de manutention, engins de chantier, plates-formes élévatrices mobiles de personnes, etc.),

en application de l'article R. 4323-56 du code du travail et de l'arrêté du 2 décembre 1998 ;

- 3.g. Autorisations de travail en hauteur (port d'un harnais antichute en particulier), en application de l'article R. 4323-106 du code du travail ;
- 3.h. Attestation d'exposition (suivi post-professionnel des agents exposés à des agents cancérogènes) ;
- 3.i. Fiche individuelle d'exposition (relative à l'utilisation de produits chimiques dangereux ; utilisation de produits cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et l'utilisation de l'amiante).

## **2. Service Accueil et Surveillance**

**1.a à 1.c, 2.a, et 3.a à 3.i :**

- **Monsieur Eric Vacher**, Adjoint au Chef du Service Accueil et Surveillance, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

### **2.1. Unité Nord**

**1.b :**

- **Monsieur Philippe Berchel**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance du parc des Berges de Seine, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Vacher ;
- **Monsieur Fathi Abbadi**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance du parc de l'île Saint-Germain, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Vacher.

### **2.2. Unité Sud**

**1.b :**

- **Monsieur Joël Louison**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance des parcs de la Vallée aux Loups et Henri Sellier, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Vacher ;
- **Monsieur Brahim Chami**, Chef d'équipe de l'accueil et surveillance du parc de Sceaux, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Vacher ;
- **Madame Elodie Duchemann**, Responsable de la Garde équestre, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric Vacher.

## **3. Service Budget et Personnel**

**1.a à 1.c et 2.a à 2.d :**

- **Madame Anne-Claire Fischer**, Cheffe du Service Budget et Personnel, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Stéphane Pringuet**, adjoint à la Cheffe du Service Budget et Personnel, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Claire Fischer, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

#### **4. Service Patrimoine végétal**

**1.a à 1.c, 2.a et 3.a à 3.i :**

- **Monsieur Thierry Martin**, Chef du Service Patrimoine végétal, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Madame Catherine Ranson**, adjointe au Chef de service Patrimoine végétal, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Martin, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

**1.b, 2.a et 3.a à 3.d :**

- **Monsieur M. Frédéric Hoguet**, Chef de l'Unité Approvisionnements, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Martin et de Madame Catherine Ranson, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Xavier Real**, Chef de l'Unité Sud Arboricole, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Martin et de Madame Catherine Ranson, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

#### **5. Service Études, paysages, patrimoine et environnement**

**1.a à 1.c, 2.a, et 3.a à 3.i :**

- **Monsieur Olivier Bouviala**, Chef du Service Études, Paysages, Patrimoine et Environnement, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Thierry Bouchet**, adjoint au Chef du Service Études, Paysages, Patrimoine et Environnement, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Bouviala, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

**1.b et 2.a :**

- **Madame Anne Marchand-Guilbaud**, Cheffe de l'Unité du Patrimoine naturel, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Bouviala et de Monsieur Thierry Bouchet, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Lionel Silleau**, Chef de l'Unité cartographie et usages numériques, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Bouviala et de Monsieur Thierry Bouchet, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

#### **6. Service territorial Nord**

**1.a à 1.c, 2.a et 3.a à 3.i :**

- **Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal**, Chef du Service territorial Nord, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;

- **Madame Florence Pougheon-Pultier**, adjointe au Chef du Service territorial Nord, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

#### **6.1. Unité Malraux, Baumel, Hôtel du Département / Parc du Chemin de l'Île**

**1.b, 2.a et 3.a à 3.d :**

- **Monsieur Jean-Noël Badot**, Chef de l'Unité Malraux / Baumel / Hôtel du Département / Parc du Chemin de l'Île, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal et de Madame Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

**1.b :**

- **Monsieur Alain Sénicourt**, Responsable de la décoration florale intérieure/extérieure de l'Hôtel du Département et de ses abords, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal, de Madame Pougheon-Pultier et de Monsieur Jean-Noël Badot.

#### **6.2. Unité Parc Lagravère / Stade Yves-du-Manoir / Folie Saint-James / Collèges et établissements sociaux**

**1.b, 2.a et 3.a à 3.d :**

- **Monsieur Laurent Le Thiec**, Chef de l'Unité du Parc Lagravère / Stade Yves-du-Manoir / Folie Saint-James / Collèges et établissements sociaux, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal et de Madame Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

#### **6.3. Unité Île Saint-Germain / Haras de Jardy / Pré Saint-Jean / Île de Monsieur / Davaine**

**1.b, 2.a et 3.a à 3.d :**

- **Monsieur Serge Thierry**, Chef de l'Unité Île Saint-Germain / Haras de Jardy / Pré Saint-Jean / Île de Monsieur / Davaine, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Renvoisé-Le-Gal et de Madame Pougheon-Pultier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

#### **7. Service territorial Sud**

**1.a à 1.c, 2.a et 3.a à 3.i :**

- **Madame Véronique Verreckt**, Cheffe du Service territorial Sud, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes ;
- **Monsieur Jérôme Tixier**, adjoint à la Cheffe du Service territorial Sud, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € hors taxes.

### **7.1. Unité Sceaux / Ateliers techniques sud**

**1.b, 2.a et 3.a à 3.d :**

- **Monsieur José Girard**, Chef d'Unité Sceaux / Ateliers techniques sud, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Monsieur Jérôme Tixier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

**1.b :**

- **Monsieur Michel Justin**, Responsable des ateliers, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt, de Monsieur Jérôme Tixier et de Monsieur José Girard.

### **7.2. Unité Vallée aux Loups / Jardin Albert Kahn**

**1.b, 2.a et 3.a à 3.d :**

- **Monsieur Franck Pizzali**, Chef de l'Unité Vallée aux Loups / Jardin Albert Kahn, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Monsieur Jérôme Tixier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

### **7.3. Unité Sellier / Parcs du Plessis / Promenades des Vallons de la Bièvre / Collèges et établissements sociaux / Parc des sports de la Grenouillère**

**1.b, 2.a et 3.a à 3.d :**

- **Monsieur Hervé Pytlak**, Chef d'Unité Sellier / Parcs du Plessis / Promenades des Vallons de la Bièvre / Collèges et établissements sociaux / Parc des sports de la Grenouillère, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Monsieur Jérôme Tixier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

### **7.4. Unité administrative**

**1.b et 2.a :**

- **Madame Béatrice Biocco**, Cheffe de l'Unité Administrative, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Verreckt et de Monsieur Jérôme Tixier, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 15 000 € hors taxes.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

  
Pour Ampliation  
Chef du service des Affaires juridiques  
Nicolas Aurières

  
Georges Siffredi

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex*